

Modernisation des parcours professionnels Accès à la classe exceptionnelle

Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle ont été publiées au BO du 30 novembre 2017 pour les seuls personnels relevant de l'enseignement public. Ces dispositions doivent maintenant être transposées aux maîtres de l'enseignement privé sous contrat.

La CFTC Enseignement privé n'a cessé de dénoncer le caractère restrictif des fonctions ouvrant droit à candidater à la classe exceptionnelle.

Pour en savoir plus : www.snec-cftc.fr



*Le Snec-CFTC
vous souhaite
de joyeuses fêtes*

Concours 2018

Les contingents ont été publiés. Pour le Snec-CFTC ils sont nettement insuffisants : comment, dans ces conditions, peut-on espérer voir la précarité régresser ?

Pour en savoir plus,
voir message Snec-Snepl-CFTC
sur la messagerie professionnelle.

Le Snec-CFTC reçu au cabinet du Ministre

Lors de son audition, le Snec-CFTC a rappelé les revendications prioritaires :

- mêmes conditions de travail, mêmes rémunérations nettes que les fonctionnaires,
- urgence d'ouvrir une négociation sur le statut du maître délégué.

Gipa 2017

Garantie individuelle du pouvoir d'achat

Pour savoir si vous êtes éligible,



Le Snec-CFTC continuera à demander à l'Etat qu'il honore les engagements pris dans le cadre de l'accord PPCR.

Mutation interdiocésaine

Date limite de demande : 31 janvier 2018

Adresser la demande au Président de la Commission diocésaine de l'Emploi du diocèse demandé, sous couvert du Président de la Commission diocésaine de l'Emploi du diocèse d'origine.

Pour un suivi, contacter le Snec-CFTC